

monde qu'il ne pouvait pas y avoir de succursale de Laval à Montréal, et que ses professeurs n'avaient pas le droit de prendre le titre de professeurs de l'Université Laval à Montréal. Le public s'est ému, a jugé de suite la position et la presse a bien voulu depuis garder le silence.

Mais l'Université Laval de Québec a fait présenter une requête, par Nos Seigneurs les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec à Sa Gracieuse Majesté la Reine Victoria, dans le but d'obtenir une extension de sa charte. Une lettre du bureau colonial, sur l'ordre du Secrétaire d'Etat pour les colonies, le comte de Kimberley, dit même qu'un projet "*a draft*" pour une charte nouvelle, pour cette Université, a été présenté par Leurs Grandeurs pour l'approbation de la Reine. Cette démarche ayant été inutile, l'Université doit revenir maintenant devant la Législature Locale dans le même but : avis en est donné dans la *Gazette Officielle* !

Quelle conclusion doit-on tirer de ces faits, si non qu'ils prouvent d'une manière péremptoire que l'Université Laval reconnaît enfin elle-même *publiquement* qu'elle n'avait pas le droit d'établir sa succursale à Montréal, que cette dernière, n'ayant aucune existence légale, n'a par conséquent aucun pouvoir de donner des cours qui vailent aux yeux de la loi ; d'où il doit s'en suivre nécessairement que les diplômes, accordés à ses prétendus élèves, ne peuvent leur faire avoir leur licence pour pratiquer !

Quel rôle vont jouer à cette occasion les assesseurs ? Quel rapport vont-ils faire au Bureau de Médecine de la Province de Québec ? A quelle détermination en viendra celui ci ? Quels nouveaux faits vont surgir ?

Mais arrêtons nous à cette étape qui définit si bien la position réelle de l'Ecole de Médecine, et prouve jusqu'à l'évidence combien elle avait raison de se plaindre du mauvais traitement auquel elle était en but. Admirons même sa respectueuse déférence, sa magnanimité dans la lutte qu'elle soutient contre l'Université Laval de Québec. Rappelons encore, pour prouver son bon vouloir envers l'Université Laval, que l'Ecole de